



Contrat refusé compte comme démission ??

Par **gattoun**, le **16/05/2011** à **15:26**

Bonjour, j'ai signé un contrat à durée déterminée dans une entreprise le 1er octobre 2010, il a pris fin le 31 mars 2011. Mon employeur m'a proposé de renouveler mon contrat et j'ai refusé. A ce jour, il m'a envoyé mon attestation de travail en mettant que mon contrat a pris fin et il a rajouté au stylo comme quoi j'avais rompu le contrat. J'ai été le voir pour une explication et il m'a dit vu qu'il me proposait un nouveau contrat et que j'ai refusé sa comptait comme un démission. Es-ce normale ?? Actuellement je n'ai pas le droit aux formations proposées par pole emploi et ni au chômage. J'attends d'une réponse merci